



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 47977

Texte de la question

M. Marc Francina interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur le *numerus clausus* sur l'université de Lyon. En effet, suivant les arrêtés parus, il semblerait que le *numerus clausus* de Lyon I n'a pas évolué et soit toujours à 418 étudiants en médecine PCEM2. À cela s'ajoute semble-t-il une augmentation de 4 étudiants supplémentaires en médecine et également une augmentation en odontologie. *A contrario* il semble que le *numerus clausus* reste inchangé sur les kinésithérapeutes. Il lui demande donc de bien vouloir lui fournir les chiffres exacts de l'intégralité du *numerus clausus* de Lyon et les répartitions suivant les domaines de médecine.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47977

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4162

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)